Office fédéral de topographie swisstopo

Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre

Notes sur la version de «avril 2020»

1er avril 2020

Editeur
Office fédéral de topographie swisstopo
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, case postale
CH-3084 Wabern

Tél. 058 469 01 11 mensuration@swisstopo.ch

www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch

1. Historique des versions successives

Version	Publiée le	Annonces de mise à jour jusqu'au	Travaux réalisés par swisstopo
2	8.11.2010	31.10.2010	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons
3	1.5.2011	31.03.2011	 Intégration de 10 mises à jour annoncées par les cantons Amélioration géométrique Suppléments ajoutés à des noms Corrections de valeurs d'attributs Intégration du jeu de données de la Principauté du Liechtenstein
Novembre 2011	1.11.2011	30.09.2011	 Suppléments ajoutés à des noms conformément aux réponses des cantons sur les tableaux Excel, MO-Express 2011/06 du 11 mai 2011 Correction du cadre de référence Intégration de nombreuses mises à jour annoncées par les cantons (essentiellement de type B
Mai 2012	1.5.2012	31.03.2012	 Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste Corrections géométriques Intégration des jeux de données du canton de VD Intégration des mises à jour annoncées par les cantons
Novembre 2012	1.11.2012	30.09.2012	 Introduction du nouveau modèle de données NPAL-CH (cf. chapitre 1.1) Corrections orthographiques suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2013	1.5.2013	31.03.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2013	1.11.2013	30.09.2013	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2014	1.1.2014	30.11.2013	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2014	1.2.2014	10.01.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mars 2014	1.3.2014	04.02.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2014	1.4.2014	03.03.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2014	1.5.2014	31.03.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2014	1.6.2014	30.04.2014	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)
Juillet 2014	1.7.2014	31.05.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2014	1.8.2014	30.06.2014	 Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2014	1.9.2014	31.07.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2014	1.10.2014	31.08.2014	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2014	1.11.2014	30.09.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)

Janvier 2015	1.12.2014	31.10.2014	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction chiffre supplémentaire suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2015	1.2.2015	31.12.2014	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2015	1.3.2015	31.01.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2015	1.4.2015	28.02.2015	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2015	1.5.2015	31.03.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2015	1.6.2015	30.04.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2015	1.7.2015	31.05.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2015	1.8.2015	30.06.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2015	1.9.2015	31.07.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2015	1.10.2015	31.08.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2015	1.11.2015	30.09.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2015	1.12.2015	31.10.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Janvier 2016	1.1.2016	30.11.2015	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2016	1.2.2016	30.12.2015	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2016	1.3.2016	31.01.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2016	1.4.2016	29.02.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2016	1.5.2016	31.03.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2016	1.6.2016	30.04.2016	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juillet 2016	1.7.2016	31.05.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Traitement des grands lacs (cf. chapitre 4)
Août 2016	1.8.2016	30.06.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2016	1.9.2016	31.07.2016	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2016	1.10.2016	31.08.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2016	1.11.2016	30.09.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Décembre 2016	1.12.2016	31.10.2016	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

_			
Janvier 2017	1.1.2017	30.11.2016	Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3) Intégration des mises à jour annon-
			cées par les cantons (cf. chapitre 3) - Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2017	1.2.2017	31.12.2016	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2017	1.3.2017	31.01.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2017	1.4.2017	28.02.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2017	1.5.2017	31.03.2017	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2017	1.6.2017	30.04.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2017	1.7.2017	31.05.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2017	1.8.2017	30.06.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2017	1.9.2017	31.07.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Octobre 2017	1.10.2017	31.08.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Novembre 2017	1.11.2017	30.09.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre

			2)Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2017	1.12.2017	31.10.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2018	1.1.2018	30.11.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Février 2018	1.2.2018	31.12.2017	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2018	1.3.2018	31.01.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2018	1.4.2018	28.02.2018	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Mai 2018	1.5.2018	31.03.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juin 2018	1.6.2018	30.04.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2018	1.7.2018	31.05.2018	 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Août 2018	1.8.2018	30.06.2018	 Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Septembre 2018	1.9.2018	31.07.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2018	1.10.2018	31.08.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2018	1.11.2018	30.09.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

Décembre 2018	1.12.2018	31.10.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Janvier 2019	1.01.2019	30.11.2018	- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Février 2019	1.02.2019	31.12.2018	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2019	1.03.2019	31.01.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Avril 2019	1.04.2019	28.02.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mai 2019	1.05.2019	31.03.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Juin 2019	1.06.2019	30.04.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Juillet 2019	1.07.2019	31.05.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon procédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Août 2019	1.08.2019	30.06.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Septembre 2019	1.09.2019	31.07.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annoncées par les cantons (cf. chapitre 3)
Octobre 2019	1.10.2019	31.08.2019	- Corrections géométriques (cf. chapitre 2)

			- Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Novembre 2019	1.11.2019	30.09.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Décembre 2019	1.12.2019	31.10.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Janvier 2020	1.01.2020	30.11.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Fusions de communes dans fichiers CSV
Février 2020	1.02.2020	31.12.2019	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)
Mars 2020	1.03.2020	31.01.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3) Intégration des décisions selon pro- cédure d'autorisation (cf. chapitre 3)
Avril 2020 (version actuelle)	1.04.2020	29.02.2020	 Corrections géométriques (cf. chapitre 2) Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons (cf. chapitre 3)

1.1 Modèle de données

Le modèle de données NPAL-CH est base sur le modèle MD.01-MO-CH-24f, mais contient uniquement le TOPIC «NPALocalite». L'identifiant «IDENT NPA, Chiffres_supplementaires» de la table «NPA6» a été supprimé, à cause de la présence d'aires de codes postaux à plusieurs géométries. Ce qui rend la condition IDENT impossible à remplir.

La décision de l'introduction d'un nouvel modèle de données a été prise après la recherche de solution au problème avec la Poste. Nous en sommes venu à la conclusion que le modèle tels que décrits dans le MD.01-MO-CH-24f ne correspond pas à la réalité et que l'introduction d'un nouveau modèle de données était la meilleure solution.

2. Travaux particuliers réalisés pour la version d'avril 2020

2.1 Corrections géométriques

Les localités suivantes ont fait l'objet de corrections de type géométrique:

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
AR	Gais	905600	Corrections topologiques
AR	Grub AR	903500	Corrections topologiques
AR	Herisau	910000	Corrections topologiques
AR	Lustmühle	906200	Corrections topologiques
AR	Lutzenberg	942600	Corrections topologiques
AR	Rehetobel	903800	Corrections topologiques
AR	Reute AR	941100	Corrections topologiques
AR	Teufen AR	905300	Corrections topologiques
AR	Walzenhausen	942800	Corrections topologiques
AR	Wienacht-Tobel	940500	Corrections topologiques
BE	Feutersoey	378400	Corrections topologiques
BE	Grund b. Gstaad	378300	Corrections topologiques
BE	Gsteig b. Gstaad	378500	Corrections topologiques
BE	Guttannen	386400	Corrections topologiques
BE	Saanen	379200	Corrections topologiques
BE	Schönried	377800	Corrections topologiques
GL	Elm	876700	Corrections topologiques
GL	Klöntal	875003	Corrections topologiques
GL	Mühlehorn	887400	Corrections topologiques
GR	Bergün/Bravuogn	748200	Corrections topologiques
GR	Davos Clavadel	727200	Corrections topologiques
GR	Davos Dorf	726000	Corrections topologiques
GR	Haldenstein	702300	Corrections topologiques
GR	Susch	754200	Corrections topologiques
GR	Trimmis	720300	Corrections topologiques
GR	Untervaz	720400	Corrections topologiques
GR	Zizers	720500	Corrections topologiques
LU	Greppen	640400	Corrections topologiques
LU	Kehrsiten	636500	Corrections topologiques
LU	Merlischachen	640200	Corrections topologiques
LU	Rigi Kaltbad	635600	Corrections topologiques
LU	Weggis	635300	Corrections topologiques
SG	Altenrhein	942300	Corrections topologiques
SG	Altstätten SG	945000	Corrections topologiques
SG	Benken SG	871700	Corrections topologiques
SG	Bollingen	871500	Corrections topologiques
SG	Eggersriet	903400	Corrections topologiques
SG	Goldach	940300	Corrections topologiques
SG	Grub SG	903600	Corrections topologiques
SG	Heiligkreuz (Mels)	888800	Corrections topologiques

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
SG	Marbach SG	943700	Corrections topologiques
SG	Mörschwil	940200	Corrections topologiques
SG	Murg	887700	Corrections topologiques
SG	Rebstein	944500	Corrections topologiques
SG	Rheineck	942400	Corrections topologiques
SG	Rorschach	940000	Corrections topologiques
SG	Rorschacherberg	940400	Corrections topologiques
SG	Sargans	732000	Corrections topologiques
SG	Schmerikon	871600	Corrections topologiques
SG	St. Gallen	901100	Corrections topologiques
SG	St. Gallen	901200	Corrections topologiques
SG	St. Gallen	901400	Corrections topologiques
SG	St. Margrethen SG	943000	Corrections topologiques
SG	Staad SG	942200	Corrections topologiques
SG	Thal	942500	Corrections topologiques
SG	Tübach	932700	Corrections topologiques
SG	Untereggen	903300	Corrections topologiques
SG	Uznach	873000	Corrections topologiques
SG	Vasön	731701	Corrections topologiques
SG	Vättis	731500	Corrections topologiques
SG	Weisstannen	732600	Corrections topologiques
SZ	Alpthal	884900	Corrections topologiques
SZ	Altendorf	885200	Corrections topologiques
SZ	Bennau	883600	Corrections topologiques
SZ	Bisisthal	643602	Corrections topologiques
SZ	Brunnen	644000	Corrections topologiques
SZ	Buttikon SZ	886300	Corrections topologiques
SZ	Einsiedeln	884000	Corrections topologiques
SZ	Euthal	884400	Corrections topologiques
SZ	Galgenen	885402	Corrections topologiques
SZ	Illgau	643400	Corrections topologiques
SZ	Küssnacht am Rigi	640300	Corrections topologiques
SZ	Lachen SZ	885300	Corrections topologiques
SZ	Lauerz	642400	Corrections topologiques
SZ	Morschach	644300	Corrections topologiques
SZ	Muotathal	643600	Corrections topologiques
SZ	Oberiberg	884300	Corrections topologiques
SZ	Ried (Muotathal)	643603	Corrections topologiques
SZ	Riemenstalden	645202	Corrections topologiques
SZ	Schübelbach	886200	Corrections topologiques
SZ	Sisikon	645200	Corrections topologiques
SZ	Steinen	642200	Corrections topologiques
SZ	Stoos SZ	643300	Corrections topologiques
SZ	Tuggen	885600	Corrections topologiques
SZ	Unteriberg	884200	Corrections topologiques
SZ	Willerzell	884600	Corrections topologiques
TG	Horn	932600	Corrections topologiques

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
TI	Semione	671400	Corrections topologiques
VD	Gryon	188200	Corrections topologiques
VD	Les Diablerets	186500	Corrections topologiques
VD	Les Plans-sur-Bex	188004	Corrections topologiques
VD	L'Etivaz	166003	Corrections topologiques
VD	Noville	184500	Corrections topologiques
VD	Rougemont	165900	Corrections topologiques
VS	Albinen	395500	Corrections topologiques
VS	Aproz (Nendaz)	199402	Corrections topologiques
VS	Arvillard (Salins)	199102	Corrections topologiques
VS	Aven	197601	Corrections topologiques
VS	Betten	399100	Corrections topologiques
VS	Bieudron (Nendaz)	199602	Corrections topologiques
VS	Bouveret	189700	Corrections topologiques
VS	Brigerbad	390003	Corrections topologiques
VS	Chandolin	396123	Corrections topologiques
VS	Clèbes (Nendaz)	199302	Corrections topologiques
VS	Collonges	190300	Corrections topologiques
VS	Condémines (Nendaz)	199603	Corrections topologiques
VS	Daillon	197602	Corrections topologiques
VS	Embd	392600	Corrections topologiques
VS	Erde	197600	Corrections topologiques
VS	Evolène	198300	Corrections topologiques
VS	Flanthey	397800	Corrections topologiques
VS	Fully	192600	Corrections topologiques
VS	Gabi (Simplon)	390703	Corrections topologiques
VS	Gamsen	390002	Corrections topologiques
VS	Grächen	392500	Corrections topologiques
VS	Grimentz	396126	Corrections topologiques
VS	Grône	397900	Corrections topologiques
VS	Haude-Nendaz	199700	Corrections topologiques
VS	Inden	395301	Corrections topologiques
VS	Isérables	191400	Corrections topologiques
VS	Kalpetran	392201	Corrections topologiques
VS	La Forclaz VS	198501	Corrections topologiques
VS	La Sage	198500	Corrections topologiques
VS	La Tour VS	198401	Corrections topologiques
VS	Les Agettes	199200	Corrections topologiques
VS	Les Haudères	198400	Corrections topologiques
VS	Les Mayen-de Sion	199201	Corrections topologiques
VS	Leukerbad	395400	Corrections topologiques
VS	Liddes	194500	Corrections topologiques
VS	Miège	397200	Corrections topologiques
VS	Montagnon (Leytron)	191203	Corrections topologiques
VS	Nax	197300	Corrections topologiques
VS	Obergesteln	398802	Corrections topologiques
VS	Ovronnaz	191100	Corrections topologiques

Ct./Land	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
VS	Pravidondaz (Salins)	199103	Corrections topologiques
VS	Salgesch	397000	Corrections topologiques
VS	Salins	199100	Corrections topologiques
VS	Savièse	196500	Corrections topologiques
VS	Saxon	190700	Corrections topologiques
VS	St-Jean VS	396141	Corrections topologiques
VS	St-Léonard	195800	Corrections topologiques
VS	St-Maurice	189000	Corrections topologiques
VS	Susten	395200	Corrections topologiques
VS	Törbel	392300	Corrections topologiques
VS	Ulrichen	398800	Corrections topologiques
VS	Venthône	397300	Corrections topologiques
VS	Verbier	193600	Corrections topologiques
VS	Vétroz	196300	Corrections topologiques
VS	Villa (Evolène)	198502	Corrections topologiques
VS	Zinal	396125	Corrections topologiques

2.1 Correction de localité suite à la comparaison avec la Poste

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

3. Traitement des mises à jour annoncées pour la version d'avril 2020

3.1 Statistiques

La version d'avril 2020 a vu la modification de

- 162 polygones délimitant le périmètre de localités (sur 4'032 = 4.0%) et de
- 162 polygones délimitant le périmètre de NPA6 (sur 4'133 = 3.9%).

3.2 Annonces de mise à jour

Les mises à jour annoncées suivantes ont été intégrées¹.

Ct.	Nom de la localité	NPA6	Type de modification
GR	Cinuos-chel	752600	Modification du périmètre
GR	S-chanf	752500	Modification du périmètre
SG	Altstätten SG	945000	Modification du périmètre
SG	Dreien	961200	Modification du périmètre
SG	Gähwil	953400	Modification du périmètre
SG	Jona	864500	Modification du périmètre
SG	Kirchberg SG	953300	Modification du périmètre
SG	Lüchingen	945002	Modification du périmètre
SG	Mosnang	960700	Modification du périmètre
SG	Mühlrüti	961300	Modification du périmètre
SG	Rapperswil SG	864000	Modification du périmètre
SZ	lbach	643800	Modification du périmètre
SZ	Rickenbach b. Schwyz	643200	Modification du périmètre
SZ	Schwyz	643000	Modification du périmètre
SZ	Seewen SZ	642300	Modification du périmètre
TI	Biasca	671000	Modification du périmètre
TI	Borgnone	665800	Modification du périmètre
TI	Cavigliano	665400	Modification du périmètre
TI	Comologno	666300	Modification du périmètre
TI	Crana	661117	Modification du périmètre
TI	Golino	665600	Modification du périmètre
TI	Losone	661600	Modification du périmètre
TI	Mosogno	661113	Modification du périmètre
TI	Pollegio	674200	Modification du périmètre
TI	Solduno	660004	Modification du périmètre
TI	Spruga	666302	Modification du périmètre
TI	Tegna	665200	Modification du périmètre
TI	Verscio	665300	Modification du périmètre
VS	Saas-Balen	390800	Modification du périmètre
VS	Saas-Grund	391000	Modification du périmètre

¹ Les noms des localités sont triés dans ce tableau ainsi que dans le suivant d'après 1) le sigle cantonal (si inscrit) par ordre alphabétique ou 2) par ordre alphabétique des noms des localités. Le sigle cantonal indique le canton annonceur.

15/18

3.3 Insertion des nouvelles localités/radiation de localités approuvées

Les modifications de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrées.

Ct.	NPA6	Nom de localité	Type de modification/Remarque

3.4 Insertion des changements de nom de localités approuvées

Les changements de nom de localités (après procédure d'autorisation achevée) suivantes ont été intégrés.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4. Affaires en suspens pour la prochaine version

4.1 Modifications de localité approuvées mais pas encore en vigueur

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) ont été approuvé après procédures d'autorisation, mais ne sont pas encore en vigueur et donc pas encore intégrées dans le jeu de données.

Entrée en vigueur le xx.xx.2020

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.2 Modifications de localité, procédure en cours

Les localités suivantes (nouvelles, caducs ou modification du nom) se trouvent actuellement en cours de procédure d'autorisation.

Ct.	NPA6 (avant)	NPA6 (après)	Nom de localité (avant)	Nom de localité (après)

4.3 Autres affaires en suspens

Adaptation du modèle de données pour le traitement correct des géométries en multi-parties. Traitement homogène des grands lacs.

5. Calendrier prévisionnel pour les prochaines versions

Version	Date de publi- cation prévue	Annonces de mise à jour prises en compte jusqu'au	Travaux à réaliser par swisstopo
mai 2020	01.05.2020	31.03.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4
juin 2020	01.06.2020	30.04.2020	 Intégration des mises à jour annon- cées par les cantons Autres corrections conformément au chapitre 4

6. Indications pour la remise des données

La version de avril 2020 du «Répertoire officiel des localités avec le code postal et le périmètre» est livrée sous la forme d'un jeu de données global couvrant la Suisse entière et mis à disposition dans quatre formats de données:

- Format Interlis 1 (en français, en allemand et en italien) selon le modèle NPAL-CH du 27.8.2012, https://models.geo.admin.ch/Swisstopo/
- Format de fichier Geodatabase: ArcGIS version 10.6 d'ESRI
- Format Shape
- Format CSV: avec la ligne de titre «Nom de localité / NPA / chiffre complémentaire / nom de commune / abréviation du canton / E / N»
 Les attributs «E» (coordonnée Est) et «N» (coordonnée Nord) indiquent les coordonnées d'un point quelconque situé au sein du périmètre délimitant la localité ou le code postal.

Les jeux de données sont à disposition sur www.cadastre.ch², dans chacun des deux cadres de référence MN03 et MN95.

Le jeu de données peut être utilisé librement. La licence (Licence.pdf) doit être jointe lors de toute transmission à un tiers ou un lien permettant d'y accéder doit être fourni. L'indication de la source suivante (dans la langue adéquate) doit figurer bien lisiblement sur toutes les représentations graphiques et les publications, numériques ou analogiques, ainsi qu'en cas de transmission à des tiers:

Bundesamt für Landestopografie swisstopo Office fédéral de topographie swisstopo Ufficio federale di topografia swisstopo Uffizi federal da topografia swisstopo Federal Office of Topography swisstopo

Veuillez prendre connaissance des conditions d'utilisation sous chiffre 1.8 de l'information produit et du fichier Licence.pdf.

18/18

² www.cadastre.ch > Services & publications > Services & produits > Répertoire officiel des localités